

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE

Direction de la Vie Locale
Service des communes
139 41

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

OBJET : Commune de Carry-le-Rouet - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2016/2019 - Tranche 2017.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Carry-le-Rouet pour la tranche 2017 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2019 faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2016, qui sont sans incidence sur l'économie générale de ce contrat, conformément à l'annexe 1.

Les opérations envisagées pour la tranche 2017 de ce contrat sont les suivantes :

- CONSTRUCTION D'UN NOUVEL OFFICE DU TOURISME, D'UNE GALERIE D'ART ET D'UNE SALLE POLYVALENTE

La commune, classée touristique, a engagé une démarche auprès des services de l'Etat pour obtenir la classification 1 qui permettrait à l'office du tourisme de bénéficier d'une équipe renforcée et de déployer une promotion d'envergure nationale, voire internationale. Ce classement nécessite une réorganisation et un agrandissement des locaux afin d'augmenter l'espace d'accueil, et installer du personnel supplémentaire. Une boutique de produits dérivés sera créée ainsi qu'un espace d'expositions et multimédia en lien avec le tourisme.

Cette opération se réalise sur les parcelles AE 100 et AE 101 sises respectivement au 11 et 13 de la route Bleue, situation privilégiée, à proximité immédiate du port de plaisance et des commerces du centre-ville.

Le montant de l'opération, prévue de 2016 à 2017 est estimé à 1.500.000 €HT dont 800.000 €HT au titre de la tranche 2017.

Pour ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 130.000 € de la Région.

La subvention départementale pourrait être fixée à 900.000 € dont 480.000 € pour la tranche 2017.

- CONSTRUCTION D'UN SKATE-PARK QUARTIER DE LA LOGE

La ville de Carry le Rouet souhaite réaliser, à proximité du complexe sportif Roger Arnaud, un espace dédié à la pratique des glisses urbaines (rollers, skateboard, trottinette et BMX) afin

d'apporter une réponse adaptée aux jeunes de la commune. Cet espace de socialisation destiné principalement aux adolescents permettra de créer un véritable lieu de rencontre et d'animation.

Le projet envisagé comprend 3 zones principales :

- un bowl d'environ 350 m² ;
- un espace « street » (inspiré de la configuration urbaine avec trottoirs, plans inclinés, marches) d'environ 200 m² ;
- une circulation périphérique de type circuit de bosses et virages d'environ 150 m².

Le montant des travaux est estimé à 450.000 €HT au titre de la tranche 2017.

Pour ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 45.000 € de la Région.

La subvention départementale pourrait être fixée à 270.000 € pour la tranche 2017.

▪ EXTENSION DU DORTOIR DE L'ÉCOLE MATERNELLE SIMONE THOULOUBE

Le nombre d'enfants scolarisés en maternelle est en augmentation depuis 3 ans et le dortoir de l'école maternelle Simone Thoulouze ne permet plus d'accueillir l'ensemble des enfants de petite et moyenne section. Le projet d'extension consiste à prolonger le dortoir existant vers le nord, entre la cour des petits et l'espace botanique de l'école primaire. L'extension serait édifiée sur la parcelle communale cadastrée AR 53 et proposerait une surface supplémentaire de 37,50 m².

Le montant des travaux est estimé à 150.000 €HT au titre de la tranche 2017.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 90.000 € pour la tranche 2017.

---oOo---

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2017 de ce contrat 2016/2019 s'élève à 1.400.000 €HT. La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 840.000 € pour la tranche 2017, conformément à l'annexe 1 du rapport qui présente également l'échéancier actualisé.

Ce rapport est sans incidence financière. La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental en application de la délibération n° 101 du 9 septembre 2016.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL